pôle ALIÉNOR
enseignement supérieur
poitiers nouvelle-aquitaine & tours

PÔLE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
MUSIQUE / DANSE
BORDEAUX NOUVELLE-AQUITAINE

GUIDE DE L'ÉTUDIANT

Année universitaire 2025-2026

LE PÔLE ALIÉNOR ET LE PESMD

Présentation générale

Le pôle Aliénor et le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine sont des établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle continue pour la musique et pour la danse. Ils sont accrédités par le ministère de la Culture à délivrer des diplômes nationaux.
Remplissant plusieurs missions de service public, ce sont des centres :

- de formation au métier d'enseignant : les établissements sont accrédités à délivrer le diplôme d'État (DE) de professeur de musique et le PESMD est habilité à délivrer le diplôme d'État (DE) de professeur de danse. Ces diplômes permettent d'enseigner dans les établissements d'enseignement artistique publics, associatifs et privés.
- de formation au métier d'interprète : accrédités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) et associé à l'université de Poitiers et l'université de Tours dans le cadre du Master « Musique : Recherche et pratiques d'ensemble » en musique ancienne.
- ouverts aux nouvelles esthétiques et pratiques : ils assurent une mission de formation professionnelle continue pour les artistes interprètes et les professeurs d'enseignement artistique.
- de ressources et de documentation : le pôle Aliénor édite depuis 2001, grâce à la participation d'artistes, de chercheurs locaux et internationaux, une collection d'ouvrages pédagogiques sous le titre de « Balises ».

Le pôle Aliénor et le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine favorisent la mobilité des étudiants et des enseignants en Europe et à l'international, notamment dans le cadre du programme Erasmus+.

En 2025, le pôle Aliénor et le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine s'associent pour créer une offre pédagogique innovante sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. L'alliance du pôle Aliénor et du PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine marque un tournant pour la rentrée académique 2025/2026, avec une promotion mutualisée d'étudiants et des enseignements dispensés par l'équipe commune d'artistes-enseignants des deux établissements.

L'équipe du pôle Aliénor et du PESMD souhaite la bienvenue aux nouveaux étudiants et une bonne rentrée à tous !

Formations & diplômes

Les diplômes préparés au sein des établissements sont les suivants :
À Poitiers/ Tours et Bordeaux :

- Le **diplôme national supérieur professionnel de musicien** (DNSPM) est un diplôme de 1er cycle d'enseignement supérieur, validant des études spécialisées de musicien interprète. Il ouvre la possibilité d'une professionnalisation et celle de poursuite d'études (master), en France ou à l'étranger, d'interprète ou de musicologie. Le DNSPM est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 selon la nouvelle nomenclature du cadre national des certifications professionnelles (à partir du 1er janvier 2020). Le niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (Licence).

- Le **diplôme d'État (DE) de professeur de musique** est un diplôme professionnel qui permet d'enseigner dans les établissements publics, associatifs et privés. Le diplôme d'État de professeur de musique est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 selon la nouvelle nomenclature du cadre national des certifications professionnelles (à partir du 1er janvier 2020). Le niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (Licence).

À Poitiers :

- Le **master** universitaire « Musique : Recherche et pratiques d'ensemble ». La formation s'adresse aux étudiants souhaitant associer un parcours de musicien interprète de haut niveau à la recherche musicologique. Elle est proposée par l'université de Poitiers, en partenariat avec le pôle Aliénor, l'Abbaye aux Dames de Saintes et l'université de Tours.

À Bordeaux :

- Le **diplôme d'État (DE) de professeur de danse** en classique, en contemporain et en jazz. Cette formation est organisée en deux années, avec une année optionnelle préparatoire à l'Examen d'Aptitude Technique- EAT, en amont. Le cursus en danse du PESMD s'articule étroitement avec la licence Arts du spectacle parcours danse, de l'Université Bordeaux-Montaigne, permettant de suivre simultanément les deux cursus. Le diplôme d'État de professeur de danse est obligatoire pour pouvoir enseigner la danse en France tant dans le secteur public que privé, dans les options classique, contemporaine et jazz (loi du 10 juillet 1989). Il permet l'accès aux concours d'entrée dans la fonction publique territoriale. Le cursus proposé par le PESMD ouvre au métier de professeur de danse en conservatoire ou en école de danse.

- L'établissement est également centre organisateur national pour l'EAT - examen d'aptitude technique - prérequis pour l'inscription en formation au diplôme d'État de professeur de danse.

SOMMAIRE

LE PÔLE ALIÉNOR ET LE PESMD 2
SOMMAIRE 4
LES ÉTUDES AU PÔLE ALIÉNOR ET AU PESMD 5
CALENDRIER ACADÉMIQUE 2025-2026 9
VIE ÉTUDIANTE 10
OUTILS ET RESSOURCES 16
VIVRE À BORDEAUX 20
VIVRE À POITIERS 23
VIVRE À TOURS 25
CONTACTS 27
INFORMATIONS PRATIQUES 29

LES ÉTUDES AU PÔLE ALIÉNOR ET AU PESMD

Inscription

Première inscription

À la suite du concours d'entrée, les candidats admis en formation doivent confirmer leur inscription en renvoyant un formulaire d'engagement complété et signé ainsi qu'en procédant au règlement des frais d'inscription. L'inscription administrative s'effectue ensuite lors d'un rendez-vous individuel à la rentrée.

Réinscription

Les étudiants déjà en formation doivent confirmer leur réinscription en procédant au règlement des frais d'inscription. L'inscription administrative s'effectue ensuite lors d'un rendez-vous individuel à la rentrée.

Droits de scolarité

- Frais d'inscription : 100€
- Frais de scolarité :
  - Pour un cursus uniquement : 300€
  - Pour deux cursus : 500€

NB :

- Les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux sont exonérés des frais de scolarité.
- En danse, les frais sont différents pour celles et ceux inscrits à la préparation à l'EAT, en licence seule et en DE partiel.

Départements d'études

- **Musique**

L'offre unifiée du pôle Aliénor et du PESMD est structurée en départements d'études, offrant une dynamique de regroupement d'étudiants sur chacun des sites et des possibilités de travailler par session avec des effectifs plus nombreux et plus diversifiés.

Les formations en DNSPM (diplôme national supérieur professionnel de musicien) et en DE (diplôme d'État) de professeur de musique sont ainsi organisées :

POITIERS-TOURS	BORDEAUX
À Poitiers : • Cordes frottées (violon, alto, violoncelle, contrebasse) • Saxophone • Piano • Musiques traditionnelles (aires culturelles de France) • Musique ancienne : tous instruments, chant À Tours : • Cuivres (trompette, cor, trombone, tuba) • Percussions	• Piano • Bois (flûte traversière, hautbois, clarinette, basson) • Instruments polyphoniques (guitare, harpe accordéon) • Musiques actuelles amplifiées Les disciplines suivantes sont accessibles au diplôme d'État de professeur de musique : • Accompagnement option musique (piano) • Accompagnement option danse (ouvert à tous les instruments : piano, percussions, autres) • Formation musicale

Il existe un guide par département d'études et un guide pour la formation au DE. Ces guides détaillent les informations générales concernant la formation, la maquette et le contenu des cours, les modalités d'évaluation et le référentiel de la formation.

- **Danse**

Le PESMD est habilité à délivrer la formation au Diplôme d'État (DE) de professeur de danse classique, contemporain et jazz. Cette formation est organisée en deux années, avec une année optionnelle préparatoire à l'Examen d'Aptitude Technique- EAT, en amont.

Le cursus en danse du PESMD s'articule étroitement avec la licence Arts du spectacle parcours danse, de l'Université Bordeaux-Montaigne, permettant de suivre simultanément les deux cursus.

À compter de la rentrée 2026/2027, le PESMD fera évoluer son offre de formation menant au DE de professeur de danse pour s'adapter à l'évolution du cadre réglementaire du diplôme.

Règlement des études

- **Musique**

Le pôle Aliénor et le PESMD possèdent un règlement des études commun qui est accessible aux étudiants. Il décrit les modalités et critères d'admission, l'organisation et le contenu des cursus, les modalités des évaluations et de délivrance des diplômes. Les informations générales présentées ci-dessous ne sont que des extraits.

- **Danse**

Le règlement des études en danse est accessible aux étudiants. Il décrit les modalités et critères d'admission, le calendrier de formation et les sessions d'examens et les modalités d'évaluation.

Parcours d'études

- **Musique**

Le projet de parcours de l'étudiant est défini durant la première année d'études : élaboré avec l'équipe pédagogique, il prend en compte les souhaits de l'étudiant, la validation des acquis antérieurs, les résultats au concours d'entrée, et le parcours global envisagé par l'étudiant. Ce projet de parcours a une valeur d'orientation et peut être modifié pendant la durée des études. Il peut amener l'étudiant à obtenir les différents diplômes visés en une durée variable. De nombreux parcours sont possibles, cependant les parcours conduisant à certaines situations sont exclus.

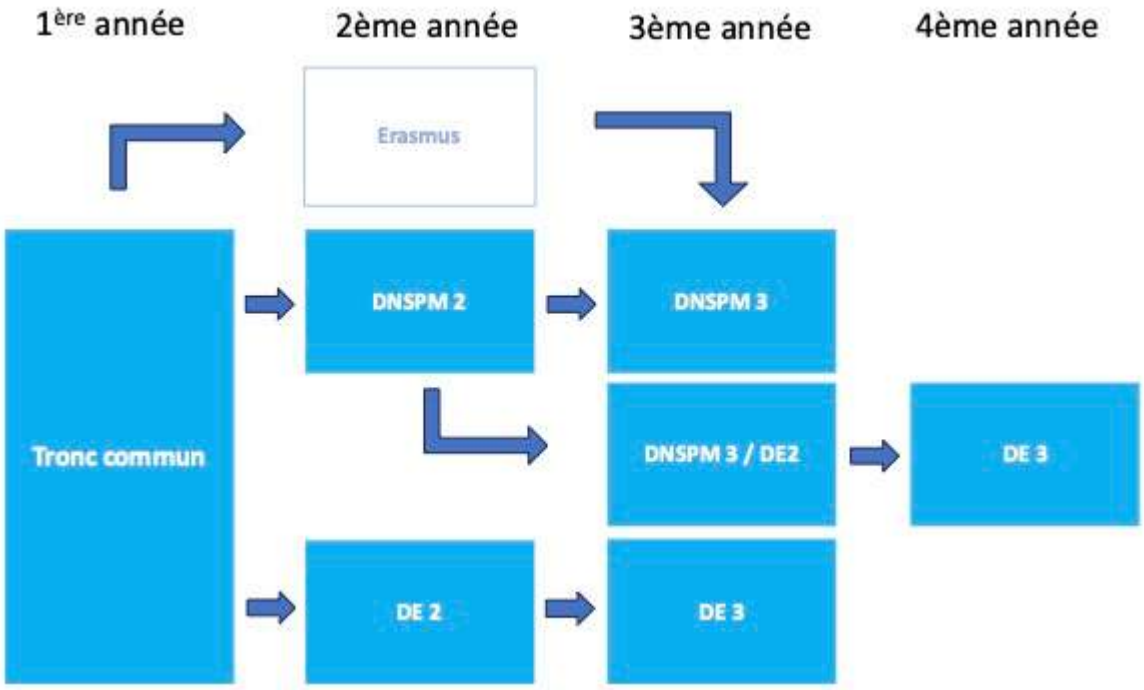

- **Danse**

Le cursus de formation du PESMD répond aux textes réglementaires du diplôme (avant le 31/12/2024). Il est structuré sur la base des 4 unités d'enseignement - UE - du diplôme :

Année 1 : Formation musicale, Histoire de la Danse, Anatomie-Physiologie.
Année 2 : Pédagogie théorique et pratique et analyse du mouvement. Ce module est structuré par des enseignements théoriques et pratiques, des stages d'observation et des mises en situations pédagogiques.

Évaluation

- **Musique**

L'évaluation s'appuie sur les référentiels d'activités professionnelles et de certification relatifs aux métiers visés par les diplômes. Chaque semestre est composé d'unités d'enseignement qui rassemblent des enseignements. Ces derniers sont affectés d'un coefficient et valent 30 points-crédits par semestre.
Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont décrites dans le règlement des études. En fin de semestre, chaque enseignant remplit une fiche d'évaluation et attribue une note. Ces fiches sont étudiées lors des conseils des études et sont envoyées à l'étudiant à la fin de chaque semestre.

- **Danse**

Les quatre unités d'enseignement constitutives du diplôme d'État de professeur de danse (histoire de la danse, anatomie-physiologie, formation musicale et pédagogique) font l'objet d'une évaluation continue et d'une évaluation terminale. Les modalités de contrôle continu et terminal, ainsi que l'organisation des évaluations sont décrites dans le règlement des études. Pour plus d'informations, se référer au règlement des études.

Musique - Conseil des études

Chaque fin de semestre, le cas de tous les étudiants est examiné au regard des fiches d'évaluation et des retours sur les prestations publiques. Ce conseil est amené à prononcer un avis notamment sur les validations à l'entrée, les projets de parcours etc. : il assiste la direction dans ses décisions. C'est également le lieu des délibérations lorsqu'un étudiant est en difficulté pour la validation d'une UE, d'un semestre, ou d'une année.

International

Titulaires de la charte Erasmus+ et membres de l'association européenne des conservatoires (AEC), le pôle Aliénor et le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine ont établi des partenariats avec plus de 40 établissements européens.

L'organisation des cursus permet la mise en relation avec des artistes, des enseignants, des étudiants, et des établissements étrangers à travers

- Mobilité des étudiants et des enseignants dans le cadre du programme Erasmus +
- Mobilités courtes (sessions d'orchestres, échanges d'étudiants, masterclasses thématiques)
- Artistes invités pour des master-classes et sessions spécifiques
- Projet TUNE (Traditional music Undergraduate Network Europe) : partenariat de coopération Erasmus + en musiques traditionnelles 2021-2024 (www.tunemusicnetwork.eu)

Pour toute information sur le programme Erasmus+, se reporter au guide international sur les sites webs respectifs.

Vous souhaitez étudier à l'étranger pendant votre cursus ? contactez le bureau international du PESMD et du pôle Aliénor :

international@poles-na.com

Lauren Suisse, coordinatrice Erasmus+
Delphine Lavalley, chargée des relations internationales

Prestations publiques, diffusion

- **Musique**

Les étudiants doivent régulièrement jouer en situation de concert lors de scènes ouvertes, manifestations publiques en collaboration avec différents partenaires.
Les étudiants doivent prendre en charge le plus possible les aspects artistiques de ces prestations (choix de programme), l'organisation (répétitions, fiches techniques…) et toujours se préoccuper de la médiation avec le public (présentations orales et/ou écrites). Il appartient à chaque étudiant de construire son calendrier de prestations très en amont (au semestre ou à l'année) en lien avec son professeur référent.

- **Danse**

Les étudiants danseurs du PESMD prennent part à différents projets chorégraphiques dans l'année et performent lors de manifestations publiques en collaborations avec différents partenaires.
Chaque année, le PESMD invite un chorégraphe de centre national chorégraphique pour qu'il transmette une des pièces de son répertoire aux étudiants de dernière année de formation au diplôme d'État de professeur de danse.
Chaque année les étudiants de toutes promotions confondues, présentent le fruit de leur recherche au grand public.

Les événements clés de l'année sont répertoriés dans le planning général des établissements.

Partenaires

Le pôle Aliénor et le PESMD travaillent en partenariat étroit avec divers établissements de la région Nouvelle-Aquitaine.

Établissements d'enseignement
Universités de Poitiers, Tours et Bordeaux et Bordeaux Montaigne, les conservatoires à rayonnement régional de Poitiers, Tours, Limoges, Bordeaux et du grand ouest, Jazz à Tours.

Production, diffusion
TAP - scène nationale Grand Poitiers, le réseau des médiathèques de Grand Poitiers, conservatoire de Grand Poitiers, Musée Sainte-Croix, association Villa Fontanella, maisons de quartiers de Poitiers, INSPÉ de l'académie de Poitiers, le rectorat de Poitiers, Abbaye-aux-dames de Saintes, Orchestre de chambre Nouvelle-Aquitaine, Ars Nova ensemble instrumental, Orchestre des Champs-Élysées, Orchestre Symphonique de l'Opéra de Limoges, Orchestre d'harmonie de la région Centre, UPCP – Métive, Orchestre de chambre de la Drôme, le nouvel Atrium, Orchestre symphonique région Centre-Val-de-Loire, Orchestre National Bordeaux Aquitaine, Opéra National de Bordeaux, Théâtre National Bordeaux Aquitaine, école de musique Le Bouscat, Le CIAM, École des arts partagés de Floirac, L'Inconnue, Théâtre des Quatre Saisons, Station Marne, FAB (Festival des Arts de Bordeaux), Scène nationale Carré-Colonnes à Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort, ensemble Proxima Centauri, ensemble 0, Scène nationale du Sud Aquitain, SMAC Le Rocher de Palmeur à Senon, Musée des Beaux-Arts de Bordeaux, Centre François Mauriac Malagar, Abbaye de la Sauve-Majeure, etc.

Danse
Le pôle Aliénor fait partie du collectif "Entrez dans la danse" (EDLD) et participe au comité technique du PREAC Danse Nomade Nouvelle-Aquitaine.

- Partenaires artistiques : TAP - scène nationale Grand Poitiers, le centre d'animation de Beaulieu, l'Université de Poitiers, la délégation académique à l'action culturelle du rectorat de Poitiers, La Manufacture – Centre de Développement Chorégraphique Nouvelle-Aquitaine Bordeaux La Rochelle / Association Esprit de Corps, Mille Plateaux – CCN de La Rochelle, Conservatoire National Supérieur de Musique et de la Danse (CNSMD) de Paris, le Pôle Culturel Év@sion, le CCN Malandain Ballet Biarritz, etc.
- Partenaires pédagogiques : la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) accueil des classes scolaires – Les Enfants Danseurs), des établissements publics d'enseignement artistique, conservatoires régionaux, départementaux et municipaux (CRR – CRD – EMMD), des structures privées du territoire.

CALENDRIER ACADÉMIQUE 2025-2026

Journées d'accueil	
• Poitiers	11 et 12 septembre
• Bordeaux	16 septembre
Vacances de Toussaint	
• Poitiers	du 17 octobre (soir) au 27 octobre (matin)
• Bordeaux et Tours	du 24 octobre (soir) au 3 novembre (matin)
Vacances de Noël	du 19 décembre (soir) au 5 janvier (matin)
Examens écrits 1er semestre	du 12 au 16 janvier
Semaines de tutorat (DE musique)	du 23 au 27 septembre : DE3 Poitiers, si possible du 5 au 10 janvier : DE2 et DE3 Poitiers du 2 au 7 mars : DE3 Poitiers, si pas en septembre 30 mars au 4 avril : DE2 Poitiers
Semaines de tutorat DE danse	du 1er au 6 décembre du 26 au 31 janvier du 9 au 14 mars
Journée portes ouvertes	samedi 7 février
Vacances d'hiver	
• Poitiers et Bordeaux	du 13 février (soir) au 23 février (matin)
• Tours	du 20 février (soir) au 2 mars (matin)
Vacances de printemps	
• Poitiers et Bordeaux	du 3 avril (soir) au 20 avril (matin)
• Tours	du 10 avril (soir) au 27 avril (matin)
Examens blancs (DE2/L3 danse)	du 23 au 27 mars, 1er avril, 27 et 28 avril
Examens écrits second semestre	
• Bordeaux	du 26 mai au 5 juin
Examens DE1/L2 et DE2/L3 danse	du 1er au 12 juin
Concerts de deuxième année	
• Poitiers	du 18 au 29 mai
• Bordeaux	du 8 au 12 juin
Concerts de fin d'études	
• Poitiers	du 10 au 24 juin
• Bordeaux	du 8 au 12 juin (MAA) et du 22 au 26 juin
DE3 musique	
• TEP (Poitiers), soutenances	2 et 3 février
• Épreuves pédagogiques	27 avril au 30 mai
• Soutenances mémoires (Bordeaux)	18 au 22 mai
Projet pratique de la scène (TC Poitiers/ Tours)	13 janvier ; 10 mars ; 11/12 mai ; 9, 10 et 11 juin
Fin des cours	30 juin

VIE ÉTUDIANTE

Santé et bien-être

1. Se soigner

Couverture santé : l'Assurance Maladie
À partir de 18 ans, toute personne devient un assuré autonome et gère l'administration de sa santé. Pour être bien remboursé par l'Assurance Maladie des frais de santé, voici les bons réflexes à adopter :

- Créer votre compte personnel : Ameli – ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace de gestion en fonction du régime spécial.

Le compte personnel permet de consulter ses remboursements de soins, télécharger une attestation de droits, commander une Carte européenne d'assurance maladie, actualiser, gérer ses informations personnelles, etc.

- Renseigner ou mettre à jour ses informations personnelles : adresse postale, RIB, adresse mail, etc.
- Déclarer un médecin traitant
- Mettre à jour sa carte vitale (une fois par an et à chaque changement de situation dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie ou en pharmacie)
- Adhérer à une complémentaire santé. L'Assurance Maladie rembourse une partie des frais de santé. Pour être remboursé à 100%, il faut souscrire une complémentaire santé (celle des parents ou une autre).

Autres cas :

- Vous êtes né à l'étranger et n'avez pas de numéro de sécurité sociale : il faut s'inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr. Si vous travaillez pendant vos études, vous êtes couvert par la protection universelle maladie (Puma).
- Vous êtes européen (EEE et Suisse) : vous êtes affilié au régime d'assurance maladie de votre pays d'origine. Vous pouvez demander à l'organisme de protection sociale de votre pays d'origine une carte européenne d'assurance maladie.

Pour plus d'informations sur : etudiant.gouv.fr

Complémentaire santé - Mutuelle
Pour compléter les remboursements de l'Assurance Maladie, il faut adhérer à une complémentaire santé (une mutuelle spécialisée pour les étudiants comme la LMDE, la Smeno, la SMERRA ou encore HEYME, la mutuelle des parents ou tout autre organisme complémentaire). Les remboursements varient selon les contrats et selon la complémentaire santé choisie. Elles remboursent en partie ou en totalité les dépenses non prises en charge par l'Assurance Maladie. Plus d'infos : https://www.etudiant.gouv.fr/fr/complementaire-sante-mutuelles-271

Mon espace santé
Depuis 2022, toutes les personnes couvertes par une assurance maladie sont invitées à activer leur profil Mon espace santé. Cet espace numérique personnel a pour vocation de devenir le carnet de santé numérique, permettant à chacun de garder ses informations de santé à portée de main en cas de besoin. L'utilisateur peut y enregistrer en toute autonomie les documents qu'il juge utiles pour son suivi médical. Son médecin, son pharmacien et tous les professionnels de santé qui le suivent peuvent l'alimenter avec des documents et des informations, mais aussi le consulter si l'utilisateur a donné son accord.

2. Apsytude, les permanences d'écoute et d'accompagnement psychologique

Apsytude
Le pôle Aliénor et le PESMD ont noué un partenariat avec l'association Apsytude afin de permettre aux étudiants de bénéficier de consultations gratuites en ligne avec une psychologue. La procédure pour prendre un rendez-vous est communiquée aux étudiants en début d'année et est affichée dans les différents lieux de cours. Un speed-meeting est organisé en début d'année afin de faire connaître le dispositif aux étudiants et aussi leur permettre de rencontrer une psychologue, tester leur stress et faire le point sur leur qualité de vie.

Dispositif Santé Psy Etudiants
Le dispositif “Santé Psy Etudiants” permet à tous les étudiants d’accéder à 12 consultations gratuites auprès d’un psychologue, sans avance de frais. Les consultations sont renouvelables chaque année. Pour plus d’informations sur ce dispositif, pour vérifier votre éligibilité et choisir un psychologue : Santé Psy Etudiants et Remboursement de séance

CROUS – Ligne d’écoute et service social
Les Crous proposent également une ligne d'écoute et de soutien psychologique anonyme et gratuite. Des psychologues sont joignables 24h/24 et 7 j/7 au 0 800 73 08 15.
Également, si les étudiants rencontrent des difficultés (sociale, finance, familiale, psychologique, etc.), ils peuvent faire appel au service social du Crous (Bordeaux-Aquitaine / Poitiers). Les assistantes sociales sont tenues au secret professionnel et les accompagnent et / ou dirigent vers divers organismes extérieurs selon la situation du concerné. Prendre rendez-vous sur le site du Crous de la ville.

Annuaire recensant les dispositifs d’aide psychologique en France
La rubrique Soutien-étudiant du site de Nightline France permet de trouver les contacts de tous les services et dispositifs d’aide psychologique partout en France, ainsi que des conseils et de nombreuses lignes d’écoute.

Podcast sur la santé psychologique
Plusieurs podcasts explorent la santé mentale pour offrir une meilleure compréhension du sujet, partager des expériences personnelles et apprendre à trouver les mots pour aider quelqu’un dans le besoin. Voici une liste non exhaustive de podcasts : Vide Ton Sac (créé par l’association Nightline), Les Maux Bleus (aborde les différents aspects des troubles mentaux), Kaavan (proposé par Santé Psy Etudiants) et Apprendre à aider (sur le secourisme en santé mentale, de PSSM France).

3. Mise à disposition gratuite de protections périodiques

Le pôle Aliénor et le PESMD s’engagent contre la précarité menstruelle et mettent à disposition gratuitement des protections périodiques à différents endroits des locaux au pôle Aliénor et dans les vestiaires pour le PESMD.

Vivre ensemble

1. Poitiers - espace de convivialité “La Plage”

Situé sur le site Aliénor Grand Cerf (9 Bd du Grand Cerf à Poitiers), les étudiants ont accès à un espace qui leur est totalement dédié leur permettant de se retrouver, d’échanger, manger, travailler ou de se reposer. L’espace est équipé de tables, chaises, fauteuils, d’un frigo et de micro-ondes.

2. Egalité et non-discrimination

Le pôle Aliénor et le PESMD sont engagés dans la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels :

- Les étudiants peuvent accéder au guide « prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles » qui a été mis en place par le ministère de la Culture. Il centralise les informations essentielles permettant :
  - D’identifier des actes répréhensibles ;
  - De faire connaître les outils et ressources mobilisables par les étudiants ;
  - De diffuser les bonnes pratiques en matière de recueil de la parole ;
  - De clarifier les procédures existantes.

Ce guide est consultable sur le cloud des étudiants. Par ailleurs, le ministère de la Culture a mis en place un plan contre les VHSS, consultable ici : https://www.culture.gouv.fr/fr/espace-documentation/documentation-administrative/plan-contre-les-violences-et-le-harcelement-sexistes-et-sexuels-dans-la-culture-2025-2027

- Une session de sensibilisation à la prévention et à la lutte contre les VHSS est proposé aux étudiants au moins une fois durant leur formation.

Les étudiants victimes ou témoins de faits répréhensibles (discrimination-harcèlement moral ou sexuel – agissements sexistes – violence ou agressions sexistes ou sexuelles – menaces ou tout autre acte d'intimidation - violences conjugales et intrafamiliales), peuvent :

- Contacter la cellule externe de signalement mise en place par le ministère de la Culture. Elle est gratuite, anonyme et confidentielle.

- Informer la direction et/ou la cellule vigilance-bienveillance (cf. ci-dessous).

3. Vigilance-bienveillance

Veiller au bien-être des étudiants durant leurs études est l'une des priorités du pôle Aliénor et du PESMD. Une procédure de veille-signalement est ainsi mise en place pour apporter des solutions rapides aux difficultés rencontrées.
Ce dispositif de veille permet de recevoir les étudiants en difficulté, de les écouter et de les orienter vers des professionnels ou dispositifs adaptés à leurs besoins. Une adresse mail a été mise en place afin de permettre aux étudiants de solliciter un entretien mais aussi à toutes personnes (salariés administratifs ou enseignants, étudiants) de signaler une souffrance repérée d'un ou une étudiante : vigilancebienveillance@poles-na.com

Communauté étudiante

1. Délégués des étudiants et les instances

Les délégués sont les représentants des étudiants. Ils assurent la circulation de certaines informations entre les étudiants et l'administration et peuvent faire le relai sur des suggestions visant l'amélioration du fonctionnement des cursus et des conditions de vie des étudiants. Ils portent la voix et les intérêts des autres étudiants dans différentes instances :

- Conseils des études (1 fois/ semestre)
- Conseils de perfectionnement (1 fois/ an)
- Assemblée pédagogique plénière (1 fois/ an)
- Commission de la vie étudiante (plusieurs fois/ an)

La représentation des étudiants est prévue dans les statuts des établissements. À ce titre, il sera demandé à l'ensemble des représentants de désigner, une fois les élections effectuées, quatre d'entre eux pour porter la parole de l'ensemble des étudiants de l'établissement lors du **Conseil d'administration et de l'Assemblée générale** :

- Deux représentants pour le site Poitiers/ Tours ;
- Deux représentants pour le site de Bordeaux (un en musique et un en danse).

Il faudra également désigner deux suppléants en cas d'absence d'un des représentants lors de ces instances.

Les étudiants élisent chaque année deux représentants des étudiants par département d'études et par promotion de DE.

2. Contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC)

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement (105€ pour la rentrée 2025/2026) ou exonération. Procédure d'obtention de l'attestation :

- Se connecter ou créer un compte sur MesServices.Etudiant.gouv.fr
- Indiquer sa ville d'études
- S'acquitter de la CVEC, par paiement ou exonération
- Récupérer son attestation et la présenter à son établissement lors de son inscription

La CVEC permet de financer des projets et activités liés à la vie étudiante et d'améliorer les conditions de vie des étudiants au quotidien.

Exemples de projets financés par la CVEC en 2024/2025 :

- A Poitiers/ Tours, la CVEC a permis de contribuer au financement du dispositif Apsytude et d'une partie du loyer de La Plage.
- A Bordeaux :
    - Une journée d'intégration en partenariat avec l'École du Cirque de Bordeaux avec la prise en charge du repas pour tous les étudiants
    - Le concert Harpe Diem !
    - Une soirée de fin d'année après la remise de diplôme (27/06/25)

Également, une aide sociale a été octroyée pour un étudiant.

3. Bordeaux - L'association étudiante

<u>Présentation</u>
L'association Synestezia a pour but de rassembler et de dynamiser les étudiants au sein du PESMD. Elle a aussi pour objectif de proposer des rencontres et des projets entre les étudiants ou avec des professionnels. L'association permet également de créer un réseau des étudiants, présents ou passés, du PESMD.
Contact : synestezia.pesmd@gmail.com

<u>Financer les projets d'initiatives étudiantes</u>
Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) issu de la Contribution Vie Etudiant et de Campus (CVEC), permet de promouvoir les projets étudiants et de financer des initiatives s'inscrivant dans les domaines suivants : culturel et artistique, culture, scientifique, animation de campus, manifestations sportives, actions humanitaires et de solidarité.
Les fonds CVEC et FSDIE sont gérés par la Commission Vie Etudiante (CViE) qui examine les projets soumis par l'association étudiante et décide ou non d'accorder une subvention. Si un étudiant souhaite soumettre un projet, il doit passer par l'association étudiante.

Les aides financières : bourses et autres aides spécifiques

1. Bourses sur critères sociaux

La demande de bourse et/ou logement doit être formulée par l'intermédiaire du **Dossier social étudiant (DSE).** Avant de déposer une demande, il est possible de faire une simulation pour savoir si la bourse peut être octroyée selon la situation de l'étudiant.

Cette demande se fait en ligne via le site suivant : https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/

2. Aides spécifiques

Aide spécifique allocation annuelle culture (ASAAC)
L'aide spécifique allocation annuelle culture est un dispositif réservé aux étudiants relevant d'un établissement du ministère de la Culture. Elle permet d'attribuer une aide aux étudiants qui rencontrent des difficultés pérennes et qui ne peuvent bénéficier d'une bourse sur critères sociaux (les deux aides ne peuvent être cumulables mais elle peut se cumuler avec l'aide ponctuelle). Elle peut être attribuée dans les cas suivants :

- L'étudiant en situation d'autonomie avérée qui ne bénéficie plus du soutien matériel de ses parents ;
- L'étudiant en rupture familiale ;
- L'étudiant en reprise d'études au-delà de 28 ans ; l'étudiant demeurant seul sur le territoire français ;
- L'étudiant élevé par un membre de sa famille sans décision judiciaire.

Pour en bénéficier, il faut être âgé de moins de 35 ans au 1er octobre de l'année de formation pour laquelle l'aide est demandée et remplir les mêmes conditions de diplôme, d'études, de nationalité que pour la bourse sur critères sociaux.

Pour faire cette demande d'aide, l'étudiant doit dans un premier temps déposer une demande de bourse sur critères sociaux sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr et s'être vu notifier une décision de refus. Ensuite, il doit prendre rendez-vous avec le service social du CROUS afin d'avoir un entretien qui permettra d'évaluer la situation de l'étudiant et vérifier si elle relève de l'aide annuelle. Dans ce cas, un dossier de demande d'aide spécifique culture lui sera remis et la demande sera examinée par la commission sociale plénière du CROUS. Ces commissions se réunissent une fois par mois et sont habilitées à prendre des décisions d'attribution d'aide annuelle jusqu'en janvier inclus.

Les étudiants bénéficiaires de cette aide sont exonérés des droits de scolarité et de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

NB : Les étudiants boursiers, allocataires d'une allocation chômage ou du RSA, ainsi que les personnes inscrites en formation continue, ne peuvent pas bénéficier de l'ASAAC.

Aide ponctuelle
Si un étudiant est confronté à des difficultés financières, il peut solliciter une aide financière ponctuelle auprès du fonds d'aide spécifique géré par le CROUS (cumulable avec l'ASAAC). Ce dispositif est accessible à tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France, quel que soit le ministère de rattachement de la formation, le statut, boursier ou non, la nationalité, français ou international. Les étudiants qui souhaitent faire une demande doivent prendre rendez-vous auprès du service social du CROUS. Un entretien permettra d'évaluer la situation de l'étudiant et un dossier de demande d'aide ponctuelle lui sera remis. La demande sera ensuite soumise à la décision de la commission sociale du CROUS qui examine les demandes de façon anonyme chaque semaine et apporte une réponse au regard de l'évaluation sociale et des éléments fournis.

Coordonnées du CROUS de Poitiers :

- 15 rue Guillaume 7 le Troubadour, 86022 Poitiers / Tél : 05 49 60 88 00 / www.crous-poitiers.fr
- Service social : Rez-de-chaussée du Restaurant Universitaire Champlain, Bâtiment A7, 9 rue Théodore Lefebvre, 86000 Poitiers / social@etu-poitiers.fr / Tél : 0 805 29 75 75
- Prise de rendez-vous en ligne : mesrdv.lescrous.fr

Coordonnées du CROUS de Bordeaux :

- 18 rue du Hamel, 33800 Bordeaux / Tél : 09 72 59 65 65 / www.crous-bordeaux.fr
- Service social / service.social@crous-bordeaux.fr / 09 72 59 65 65
- Prise de rendez-vous en ligne : mesrdv.lescrous.fr

3. Bordeaux - Aide sociale du FSDIE

Issue des fonds sociaux du FSDIE, cette aide est destinée à apporter un soutien financier et matériel personnalisé et ponctuel aux étudiants en difficulté. Cette aide peut venir en complément des dispositifs d'aides spécifiques du CROUS ou du système de bourses sur critères sociaux. Pour toute demande, l'étudiant doit contacter la vie étudiante : Anny Pang – vie.etudiante@poles-na.com

Accompagnement et réussite des étudiants

1. Études et handicap

Attentif à l'accueil de tous les publics, le pôle Aliénor et le PESMD mettent en place les dispositifs nécessaires à l'accueil des étudiants en situation de handicap. Lors des premiers échanges, un entretien sera proposé afin de prendre en compte les spécificités liées au handicap et de déterminer les éventuelles dispositions à mettre en place. Un rendez-vous sera organisé avant l'entrée en formation, puis pendant la formation suivant un calendrier et en fonction des nécessités de l'étudiant/stagiaire/candidat.

Les étudiants qui auraient des questions liées à des situations de handicap ou qui auraient besoin d'aménagements spécifiques pour suivre leur formation sont invités à contacter les référentes handicap des établissements :

- pôle Aliénor : Marion Dumeynie
- PESMD : Caroline Follana

Adresse mail unique : referent-handicap@poles-na.com

2. Soutien à la réussite - Tutorat

Un étudiant qui souhaite être accompagné dans ses études (organisation du travail, méthodologie, travaux écrits etc.) peut bénéficier d'un tutorat d'accompagnement et être suivi par un étudiant tuteur tout au long de l'année. Dès la rentrée, un appel est lancé auprès de tous les étudiants afin de recenser ceux qui souhaitent être accompagnés et ceux qui peuvent assurer ce tutorat.

Pour plus d'informations : vie.etudiante@poles-na.com

3. Engagement citoyen - Bénévolat

Les étudiants qui souhaitent s'engager dans une mission de bénévolat peuvent trouver des offres sur la plateforme mise en place par le gouvernement : https://www.jeveuxaider.gouv.fr/ Celle-ci recense toutes les missions de bénévolat proposées sur le territoire (association, organisation publique ou une collectivité territoriale), sur le terrain ou à distance.

4. Poitiers/ Tours - Forum

L'objectif du forum est de se retrouver régulièrement, afin de faire remonter les questions ou difficultés concrètes et collectives, et de les résoudre aussi rapidement que possible. Les forums sont organisés entre les étudiants et des membres de l'équipe administrative ou de l'équipe pédagogique. Plusieurs forums sont organisés dans l'année.

OUTILS ET RESSOURCES

IZLY – Paiement mobile des repas dans les restaurants universitaires

Izly est le service de paiement des Crous. Il permet de payer ses repas dans les restaurants universitaires.

Comment créer un compte Izly ?
En tant qu'étudiant du pôle Aliénor ou du PESMD, il est possible de demander la création du compte directement dans l'un des restaurants universitaires et sur présentation du certificat de scolarité. Ensuite, il faut se rendre sur www.izly.fr, cliquer sur « se connecter » et rentrer ses informations de connexion.

Comment recharger son compte Izly ?
En page d'accueil de l'application mobile et sur le web, il faut cliquer sur « recharger » et alimenter en quelques clics son compte Izly grâce aux différentes solutions qui sont proposées.

Comment utiliser Izly ?
Avec son téléphone mobile en téléchargeant l'application. En cliquant sur « payer », un QRCode sera généré. Il faudra le présenter devant le lecteur de l'opérateur de caisse du lieu de restauration du CROUS.

Où utiliser Izly ?
Il est possible de payer dans toutes les structures de restauration du Crous : dans les cafétérias, les restaurants universitaires, les Crous'Truck (voir liste des restaurants universitaires à Poitiers ou Tours dans la partie « Vivre à Poitiers » ou « Vivre à Tours ») et les Crous'Market (voir la liste des restaurants universitaires à Bordeaux plus bas dans « Vivre à Bordeaux »).

Carte étudiante

Lors de l'inscription, une carte étudiante est remise à l'étudiant. Elle est nominative et est renouvelée à chaque rentrée. Elle permet d'être identifié en tant qu'étudiant et de bénéficier de réductions dans différents lieux (musées, cinémas, théâtres, commerces etc.). Les étudiants en musique à Tours et Bordeaux, doivent être en possession de leur carte étudiante lorsqu'ils sont au Conservatoire car celle-ci peut être exigée à tout moment. Toute réédition de la carte étudiante au cours de l'année est conditionnée par une inscription administrative en règle avec un coût de 5€ (formulaire à remplir).

Services numériques

Adresse électronique et compte Microsoft
Chaque étudiant inscrit bénéficie d'une adresse de messagerie @poles-na.com.
Les services administratifs utiliseront cette adresse électronique pour échanger avec l'étudiant tout le long de sa formation.
Pour se connecter au compte Microsoft : login.microsoftonline.com
Avec ce compte, en plus de la messagerie et du calendrier Outlook, il est possible d'utiliser gratuitement les autres applications (Word, Excel, PowerPoint, etc.).
L'adresse électronique et le mot de passe sont communiqués à la rentrée administrative pour les nouveaux entrants.

Wifi
Les pôles disposent d'un réseau wifi sur lequel les étudiants peuvent se connecter. Les informations pour se connecter sont affichées dans les différents locaux.

Parc informatique
Les établissements mettent à disposition des étudiants des ordinateurs avec accès internet.

SharePoint
Les étudiants peuvent retrouver différentes informations pratiques (règlements des études, règlement intérieur, des procédures, le planning général, etc.) sur leur espace Microsoft 365.

Fonds documentaire

À Poitiers/ Tours :

Des références bibliographiques musicales sont mises à disposition des étudiants : partitions, CD, DVD, ouvrages de recherche, ouvrages pédagogiques, etc. Ce fonds documentaire se situe dans la salle Kaija sur le site Aliénor Grand Cerf (9 Bd du Grand Cerf à Poitiers). Des permanences sont assurées par l'équipe administrative chaque jour :

- Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h ;
- Mercredi et vendredi de 9h à 12h30.

Il faut s'adresser à la personne qui assure la permanence pour pouvoir consulter et emprunter des références.

À Bordeaux :

Des références bibliographiques, CD, DVD, captations en musique et danse, mémoires et projets pédagogiques des anciens étudiants/stagiaires sont mis à disposition des étudiants. Ces ouvrages sont empruntables sous conditions et accessibles dans les locaux du PESMD. Pour consulter, emprunter ou retourner ces références, il faut s'adresser à l'accueil et remplir un document d'emprunt ou de restitution.

Bibliothèques

La carte étudiante du pôle Aliénor donne accès à la bibliothèque du Conservatoire de Grand Poitiers.
Les bibliothèques des universités sont également accessibles :

- Université de Poitiers et Tours : les étudiants peuvent accéder aux bibliothèques de l'université librement et gratuitement pour consulter sur place des documents. Les étudiants inscrits à l'université peuvent emprunter gratuitement des documents. Pour les personnes extérieures, il faut s'inscrire en tant qu'usager extérieur et s'acquitter des droits d'inscription qui sont de 34€ pour l'université de Poitiers et 35€ pour l'université de Tours.
- Par ailleurs, il est vivement recommandé de s'inscrire à la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers (tarif de 6€ pour les étudiants). L'accès à la bibliothèque musicale Jean-Yves Couteau (ex. BMT) à Tours se fait sur simple inscription gratuite. Cette inscription permet de consulter et d'emprunter les ouvrages de la bibliothèque.

La carte étudiante du PESMD donne accès à la bibliothèque du Conservatoire de Bordeaux sur présentation de la carte étudiante.

Reprographie - Photocopies/copyright

Les œuvres sont protégées par des droits d'auteurs. Toute reproduction intégrale ou partielle d'une publication (livre, partition, CD, photographie, vidéo, DVD, film…), notamment par son transfert sur un autre support, nécessite une autorisation.

NB : Toute demande de reprographie est exceptionnelle. Aucune photocopie n'est faite aux pôles pour une utilisation personnelle. Pour les besoins liés au cours, la demande doit être faite par l'enseignant.

Prêt d'instruments et de matériel

Les pôles mettent à disposition des étudiants différents matériels pédagogiques. La demande d'emprunt doit être faite auprès de la personne en charge du suivi des prêts qui leur indiquera les modalités d'emprunt. Elle doit être faite en temps utile et doit préciser le jour et l'heure de l'emprunt et de la restitution. Le prêt est consenti à titre impersonnel et individuel. Les étudiants doivent se conformer aux règles indiquées dans le règlement intérieur.

Réservation et prêt de salles

Au pôle Aliénor :
A Poitiers, le pôle Aliénor dispose de 3 sites :

- Site de la tête noire (10 rue de la tête noire) composé des bureaux administratifs et de 9 salles de cours ;
- Site Aliénor Grand Cerf (9 Bd du Grand Cerf) composé de La Plage et de 8 salles de cours ;
- Site des ateliers (28 Bd Jeanne d'Arc) composé d'un studio de danse (non utilisable pour le travail personnel).

De manière générale, les étudiants peuvent utiliser les salles de cours, quand elles sont libres, de **8h15 à 21h30 du lundi au jeudi** et de **8h15 à 17h le vendredi** pour leur travail personnel. Pour utiliser les salles **au-delà de 17h le vendredi et pendant le week-end**, **un ou des responsables de la fermeture des locaux doivent être désignés** afin d'assurer de manière autonome l'ouverture et la fermeture des locaux.

Il existe une note spécifique pour chaque site du pôle Aliénor, précisant les modalités d'accès, de réservation et les règles d'utilisation des salles.

À l'université de Poitiers, PUMD (Pavillon universitaire musique et danse)
Des salles du PUMD et notamment 8 studios de travail individuel sont accessibles du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h. Il faut se présenter à l'accueil, auprès d'Anita Boulay, avec sa carte étudiante afin de récupérer les clés.

Au conservatoire de Grand Poitiers
Des créneaux de réservation sont attribués chaque semaine aux étudiants du pôle Aliénor. Ils sont communiqués en début d'année aux étudiants. Ces derniers doivent confirmer leur réservation 2 jours avant à Kemal Mradabi Mohamed, par mail : kemal.mradabi@grandpoitiers.fr
En dehors de ces créneaux, les **étudiants n'ont pas le droit de réserver des salles au conservatoire de Grand Poitiers pour leur travail personnel**.

Au conservatoire de Tours
Les salles du CRR peuvent être utilisées lundi au vendredi de 7h15 à 21h30 et le samedi de 9h à 17h15 sur présentation de la carte étudiante du pôle Aliénor. La salle Aliénor (sur le site Jules Simon) est réservée exclusivement aux étudiants du pôle Aliénor.

Au PESMD :
Le PESMD dispose d'une salle de cours et de deux studios équipés de matériel audio et vidéo. Les différents espaces sont réservables en dehors des cours durant toute l'année de formation.

La salle de cours
Les étudiants peuvent accéder à la salle de cours en dehors des heures de cours, pour passer leur pause méridienne, pour leur travail personnel ou bien encore pour utiliser le parc informatique. Les étudiants peuvent se rapprocher de l'accueil pour savoir si la salle est disponible aux créneaux souhaités.

Le petit et grand studio
Pour faire une réservation du petit et/ou du grand studio, l'étudiant doit envoyer un mail à vie.etudiante@poles-na.com avec les informations suivantes :

- Nom, prénom, cursus
- Date et plage horaire souhaitées
- L'objet de la réservation (répétition, travail personnel, etc.)
- Indiquer si besoin d'emprunter du matériel
- Le nombre de personne présente (si plusieurs personnes, donner les noms ou bien la promotion concernée)

Il est également possible de faire une réservation par téléphone ou bien sur place, en se rendant à l'accueil.

Conservatoire de Bordeaux
Les étudiants doivent réserver contacter le référent de réservation de salle du Conservatoire, Frédéric Rula : f.rula@mairie-bordeaux.fr et mettre Nadège Fornier en copie du mail : n.fornier@poles-na.com. La demande doit être faite au plus tard 48h avant la date souhaitée (jour ouvré / n'inclus pas le week-end).

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de l'organisation de la formation. Il vise à instaurer un climat de confiance réciproque permettant à chaque étudiant d'être responsable de ses actes dans son travail et par son comportement dans l'établissement. Chaque étudiant déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur au moment de son entrée en formation et s'engage à le respecter.

Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine

Le réseau Info Jeunes assure l'accueil et l'information des jeunes jusqu'à 35 ans. Divers sujets en lien avec les démarches d'accès aux droits et à l'autonomie sont abordés (orientation, formation, emploi, accès aux droits, logement, santé, déplacements, culture, etc.). Info Jeunes apporte un premier niveau d'information et si nécessaire, oriente vers des structures ou dispositifs plus spécialisés. Info Jeunes dispose d'un espace numérique et propose divers ateliers tout au long de l'année sur les différentes thématiques.

- Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine de Bordeaux :
  125 Cr d'Alsace-et-Lorraine, 33000 Bordeaux / 05 56 56 00 56

- Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine de Poitiers :
  45 Pl. Charles de Gaulle, 86000 Poitiers / 05 49 60 68 68

- Info Jeunes Centre-Val de Loire de Tours :
  78 Rue des Halles, 37000 Tours / 02 47 64 69 13

Numéros d'urgence

- SAMU-SMUR : 15
- Pompiers : 18
- Police secours : 17
- Urgences adultes et de permanence d'accès aux soins de santé (CHU Pellegrin-Bordeaux) : Place Amelie Raba Leon - 33076 Bordeaux - +33(0) 5 57 82 04 05
- SOS Médecins Bordeaux – Permanence des soins : +33(0) 5 56 44 74 74 (ouvert 24h/24h)
- Pharmacie des Capucins (ouvert 24h/24h, 7j/7) : 30 place des Capucins, 33800 Bordeaux / +33(0) 5 56 91 62 66.
- Urgences CHU Poitiers : 2 rue de la Milétrie - 86000 Poitiers - +33(0) 5 49 44 44 44
- CMSI 86 - Centre Médical de Soins Immédiats de Poitiers : +33(0) 5 54 07 11 82 / Zone république III, 1 Rue Henri le Châtelier, 86000 Poitiers
- Numéro national de prévention du suicide : 31 14

VIVRE À BORDEAUX

Logement

Les résidences universitaires

Le CROUS propose un panel très large de logements fonctionnels, meublés et aménagés, allant de la chambre individuelle au T3. Les logements universitaires sont attribués fin juin en priorité aux étudiants boursiers. Les non boursiers peuvent y accéder selon les places disponibles. Il est possible de consulter l'offre de logements disponibles et de formuler un vœu sur messervicesetudiants.gouv.fr. Les attributions se font sur critères sociaux.

Pour plus d'informations : Trouver un logement et Etudiant.gouv.fr-Demander un logement

CROUS : Cellule logement : 18 rue du Hamel, 33800 Bordeaux / 09 72 59 65 65

Centre Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine

Si vous ne pouvez prétendre à un logement universitaire, le Centre Info jeunes Nouvelle-Aquitaine propose des petites annonces de logement. Le centre informe et accompagne les jeunes sur divers sujets dont le logement. Un guide a été créé pour que vous puissiez retrouver toutes les informations pour optimiser votre recherche de logement : « Trouver un logement ». Pour plus d'informations : Info Jeunes NA

Adresse : 125 Cours d'Alsace Lorraine, 33000 Bordeaux / +33 (0) 5 56 56 00 56

Centre Logement de la ville de Bordeaux

Pour bénéficier d'un logement social proposé par le Centre Logement de la ville de Bordeaux, vous devez effectuer votre demande en ligne sur Demande logement social.

Contact : +33 (0) 5 24 57 16 96 (du lundi au vendredi).

Logements solidaires et colocations

Vous pouvez faire une demande pour vivre avec une personne, être dans un foyer ou encore en colocation (Aquitanis, Domofrance, Vivre avec, Jeunesse Habitat Solidaire…).

Aides au logement

Plusieurs aides au logement sont proposées ainsi que des cautions locatives.

Vous trouverez sur le lien suivant le détail sur les différentes aides et les dispositifs mis en place au niveau local : Aides au logement et à la caution locative.

Restauration

Le PESMD ne dispose pas de cafétéria, toutefois, il est mis à disposition des étudiants : une machine à café/thé ainsi qu'un micro-onde et un mini-frigo. Si la salle de cours est libre durant la pause déjeuner, les étudiants peuvent aussi se servir de cette salle pour se retrouver et manger ensemble.

Également, il y a des commerces et des services de restauration rapide proches des lieux de formation.

Enfin, les étudiants peuvent se rendre aux restaurants et cafétérias universitaires gérés par le CROUS pour une alimentation équilibrée à des tarifs préférentiels et accessible à tous les étudiants (boursiers ou non). Les repas sont à payer avec le service monétique Izly (voir plus haut dans « vie étudiante »).

1. Les services de restauration CROUS

Crous'Market – Le Musée

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45

Adresse : 3 ter, Place de la Victoire, Bordeaux

Le Capu – Resto U'

Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h45 et de 18h30 à 20h00

Adresse : 15 rue Jules Guesde, Bordeaux

Pour trouver les autres restaurants universitaires à Bordeaux : https://www.crous-bordeaux.fr/se-restaurer/
Prix d'un menu au Resto U'
Vous pouvez régler votre repas par carte, espèces ou encore avec votre carte Izly si vous avez activé et crédité votre compte. Le menu pour les étudiants non boursiers est de 3,30€ et pour les étudiants boursiers, il est à 1€.
Si vous êtes non boursiers, il y a également la possibilité de bénéficier de repas à 1€ sous réserve d'une évaluation sociale. Vous devez faire une démarche sur le site epa.lescrous.fr. Pour plus d'informations : Comment bénéficier du repas CROUS à 1€.

Télécharger les applications CROUS et IZLY pour avoir plus d'informations sur les services proposés.

2. **Les associations de solidarité alimentaire**

L'épicerie solidaire des Capus
L'épicerie vous permet de faire vos courses à petits prix. Pour profiter de ces prix, vous devez faire une demande d'adhésion.

Linkee
Linkee apporte une aide durable aux étudiants en situation de précarités. Chaque étudiant peut récupérer un colis de 5 à 7 kg composé de fruits et légumes bio ou issus de l'agriculture vertueuse, ainsi que d'autres produits. La distribution se fait à l'Info Jeunes Bordeaux. Pour en bénéficier, vous devez vous inscrire. Pour plus d'informations : Linkee Bordeaux

Transports

Vélo, tram, bus...plusieurs choix pour se rendre sur votre lieu d'étude !
Étudiant, vous pouvez bénéficier de :

- Tarif réduit pour les carnets de 10 voyages. La carte étudiante est votre justificatif et il est obligatoire pour circuler.
- Abonnement Pass Jeune pour les 11-27 ans qui est plus rentable que le pass mensuel.
- Pour les étudiants boursiers : vous pouvez bénéficier de la tarification solidaire qui vous permettra d'avoir un abonnement ou des tickets à prix réduits voir totalement gratuit. La réduction appliquée est calculée en fonction de vos revenus. Pour plus d'informations : Tarification solidaire.

Bus et Tram
Le Transports Bordeaux Métropole (TBM) est le réseau de transport en commun desservant Bordeaux Métropole. Toutes les informations sur les services TBM, les lignes, les horaires et les tarifs sont consultable sur le site ou l'application.

Le Vélo
Pour promouvoir l'usage du vélo, Bordeaux Métropole a mis en place un système de prêt gratuit de vélo aux étudiants. Il est possible d'emprunter un vélo classique pour l'année universitaire en cours et renouveler le prêt jusqu'à la fin du cursus.
Pour bénéficier de ce service, il faut prendre rendez-vous en ligne via l'application ou le site internet Le Vélo par TBM pour pouvoir ensuite se présenter en boutique pour récupérer le vélo.

Sortir à Bordeaux

Lieux culturels (liste non exhaustive)

- Opéra National de Bordeaux (le Grand-Théâtre et l'Auditorium)
- Théâtre national de Bordeaux-Aquitaine
- La Manufacture CDCN
- CAPC musée d'art contemporain
- La Fabrique Pola
- Darwin / La Caserne Niel

- Base sous-marine (Bassins des Lumières et l'Annexe)

Pour retrouver toute l'offre culturelle de Bordeaux : https://www.bordeaux.fr/sortir
Découvrez Bordeaux en vous abonnant aux comptes Instagram (liste non exhaustive) : @villedebordeaux, @bordeauxmetropole, @bourgeabordeaux, @quoifaireabordeaux

Carte jeune
L'application Carte jeune métropole permet de profiter de sorties ou d'activités à tarif réduit chez plus de 250 partenaires (cinémas, librairies, musées, salles de spectacles, festivals, transports, activités sportives, visites et ateliers, etc.). Elle est gratuite et s'adresse à toute personne de moins de 26 ans. Pour plus d'informations sur l'application et les offres : https://cartejeune.bordeaux-metropole.fr/

VIVRE À POITIERS

Logement

Les résidences universitaires

Le CROUS propose un panel très large de logements fonctionnels, meublés et aménagés, allant de la chambre individuelle au T3. Les logements universitaires sont attribués fin juin en priorité aux étudiants boursiers. Les non boursiers peuvent y accéder selon les places disponibles. Il est possible de consulter l'offre de logements disponibles et de formuler un vœu sur messervicesetudiants.gouv.fr

Les locations d'appartement

Des particuliers (logeurs privés) mettent en ligne des annonces de logements de chambres, studios, appartements vides ou meublés, seul ou en colocation. Il faut les contacter directement.
Le site http://www.lokaviz.fr/ recense des offres de logement chez les particuliers.

Aides au logement

Plusieurs aides au logement sont proposées ainsi que des cautions locatives.
Vous trouverez sur le lien suivant le détail sur les différentes aides et les dispositifs mis en place au niveau local : https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aides-au-logement-et-la-caution-locative-1294

Restauration

Le pôle Aliénor ne dispose pas de cafétéria, toutefois, il est mis à disposition des étudiants sur chaque site : machine à café, bouilloire, micro-ondes et frigo. Également, il y a des commerces et des services de restauration rapide proches des lieux de formation.

Les restaurants universitaires

Les étudiants peuvent se rendre aux restaurants et cafétérias universitaires gérés par le CROUS pour une alimentation équilibrée à des tarifs préférentiels et accessible à tous les étudiants (boursiers ou non). Les repas sont à payer avec le service monétique Izly (voir plus haut dans « vie étudiante »).

Liste des restaurants universitaires en centre-ville de Poitiers :

- Le 1431, 15 rue de l'Hôtel Dieu, 86000 Poitiers
- Roche d'Argent, 1 rue Roche d'Argent, 86000 Poitiers
- Le 1873, 5 allée Gilbert de la Porée, 86000 Poitiers
- Pyramide libre service, 15 rue de l'Hôtel Dieu, 86000 Poitiers

Pour voir les autres restaurants universitaires à Poitiers : https://www.crous-poitiers.fr/restauration/carte-des-restaurants/

Prix d'un menu au Resto U' :

- Pour les non boursiers : 3,30€
- Pour les boursiers ou les étudiants en situation de précarité sociale : 1€

Il est possible de régler son repas par carte, espèces ou encore avec sa carte Izly.
Plus d'informations sur les tarifs : https://www.crous-poitiers.fr/se-restaurer/payer-son-repas/

Aides alimentaires

- **Applications anti-gaspi Phenix et Too Good To Go** : tous les jours, des commerçants proposent des paniers bon plan de produits invendus à petits prix. Il est possible de les consulter et les réserver directement sur les applications Phenix et/ou Too Good To Go.
- **Helpyoung86** : Helpyoung est une association basée à Poitiers dont l'objectif est de lutter contre la précarité des jeunes. Elle organise des distributions quotidiennes, fournissant des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et d'autres biens de première nécessité. Pour être bénéficiaire, il faut adhérer (2€ le mois ; 20€ l'année) : https://helpyoung86.fr. Les distributions (lieux et horaires) sont annoncées sur le compte instagram @helpyoung86.

Transports

Bus

Vitalis dessert l'ensemble du territoire de Grand Poitiers (40 communes).
Les horaires, les lignes et les tarifs sont à retrouver ici : http://www.vitalis-poitiers.fr/

Vélo

Des aménagements sont prévus dans la ville de Poitiers et facilitent la circulation des cyclistes (pistes cyclables, voies douces etc.). Pour tous les lieux de formation, il y a des parkings à vélos non couverts sur place ou à proximité.

Le service **Cap vélo** propose la location de vélos standards ou de vélos électriques. Un tarif réduit est proposé aux étudiants. Pour consulter les offres : https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/velos-et-mobilites-actives/location-de-velos-et-velos-electriques

Depuis la rentrée 2024, **Grand Poitiers prête gratuitement des vélos aux étudiants du territoire** ! Re-Cycles Poitiers est en charge de la gestion de la flotte et de la mise en prêt des vélos. Plus d'infos : https://www.grandpoitiers.fr/capsurlevelo-campus

Pony : des trottinettes et des vélos à assistance électrique sont en libre-service sur l'espace public. Après avoir téléchargé l'application, il suffit de scanner le QR code situé sur le guidon du vélo pour le déverrouiller afin que le trajet débute.

Sortir à Poitiers

Lieux culturels (liste non exhaustive)

- TAP – Théâtre Auditorium de Poitiers, scène nationale Grand Poitiers
- Confort moderne
- Méta – Centre dramatique National Poitiers Nouvelle-Aquitaine
- Espace Mendès France
- Maisons de Quartier : la Blaiserie, la M3Q, le Centre d'animation de Beaulieu, Cap Sud etc.
- Musée Sainte-Croix
- Maison des étudiants
- Prima la Musica : programmation artistique du Conservatoire de Grand Poitiers
- Le cinéma Le Dietrich

Pour retrouver toute l'offre culturelle : https://www.poitiers.fr/offre-culturelle-poitiers
Quelques comptes Instagram auxquels s'abonner pour suivre l'actualité de la ville (liste non exhaustive) : @ville_de_poitiers, @grandpoitiers, @alors_onsort_poitiers

Carte culture

Elle permet de profiter de sorties culturelles (films, concerts, spectacles, expositions…) à prix réduits et d'événements Carte Culture gratuits. Elle est gratuite pour les jeunes de 16 à 26 ans ou les étudiants. Pour l'obtenir : https://carteculture.org/

VIVRE À TOURS

Logement

Les résidences universitaires

Le CROUS propose un panel très large de logements fonctionnels, meublés et aménagés, allant de la chambre individuelle au T3. Les logements universitaires sont attribués fin juin en priorité aux étudiants boursiers. Les non boursiers peuvent y accéder selon les places disponibles. Il est possible de consulter l'offre de logements disponibles et de formuler un vœu sur messervicesetudiants.gouv.fr

Les locations d'appartement

Des particuliers (logeurs privés) mettent en ligne des annonces de logements de chambres, studios, appartements vides ou meublés, seul ou en colocation. Il faut les contacter directement.
Le site Lokaviz.fr recense des offres de logement chez les particuliers.

Aides au logement

Plusieurs aides au logement sont proposées ainsi que des cautions locatives.
Vous trouverez sur le lien suivant le détail sur les différentes aides et les dispositifs mis en place au niveau local : https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aides-au-logement-et-la-caution-locative-1294

Restauration

Les restaurants universitaires et les cafétérias du Crous permettent de déjeuner à moindre frais. Les repas sont à payer avec le service monétique Izly (voir plus haut dans « vie étudiante »).

Liste des restaurants universitaires en centre-ville de Tours :

- Cafétaria des Tanneurs, Rue des Tanneurs, 37000 Tours
- RU des Tanneurs, 40 rue des Tanneurs, 37000 Tours
- RU du Plat d'étain, Rue du Plat d'étain, 37000 Tours

Pour voir les autres restaurants universitaires à Tours : https://www.crous-orleans-tours.fr/restauration/carte-des-restaurants/

Prix d'un menu au Resto U' :

- Pour les non boursiers : 3,30€
- Pour les boursiers ou les étudiants en situation de précarité sociale : 1€

Il est possible de régler son repas par carte, espèces ou encore avec sa carte Izly.
Plus d'informations sur les tarifs : https://www.crous-poitiers.fr/se-restaurer/payer-son-repas/

Aides alimentaires

- **Applications anti-gaspi Phenix et Too Good To Go** : tous les jours, des commerçants proposent des paniers bon plan de produits invendus à petits prix. Il est possible de les consulter et les réserver directement sur les applications Phenix et/ou Too Good To Go.
- **Epicerie sociale et solidaire AGATE** : L'AGATE ouvre ses portes le mardi et jeudi de 16h00 à 19h00 sur le site de Fromont.

Transports

Tram et bus

Fil Bleu est le réseau de bus et tram de Tours Métropole Val de Loire. Les horaires, les lignes et les tarifs sont à retrouver ici : https://www.filbleu.fr

Vélo

La carte de la mobilité à vélo de la métropole de Tours est consultable sur https://www.tours-metropole.fr/se-deplacer-velo

Le service **Velociti** propose la location de vélos standards ou de vélos électriques à partir de 3€.
Pour plus d'informations : http://www.mobilite.tours-metropole.fr/index.php?idtf=17

Pony : des trottinettes et des vélos à assistance électrique sont en libre-service sur l'espace public. Après avoir téléchargé l'application, il suffit de scanner le QR code situé sur le guidon du vélo pour le déverrouiller afin que le trajet débute.

Sortir à Tours

Lieux culturels (liste non exhaustive)

- Grand théâtre – Opéra de Tours
- Théâtre Olympia – Centre dramatique national de Tours
- Centre chorégraphique national de Tours (CCNT)
- Petit Faucheux
- Le Temps Machine
- Palais des congrès
- Centre de Création Contemporaine Olivier Debré
- Musée des Beaux-Arts

Pour retrouver toute l'offre culturelle : https://www.tours.fr/page-portail-tours-intense/
Quelques comptes Instagram auxquels s'abonner pour suivre l'actualité de la ville (liste non exhaustive) : @villedetours, @toursmetropolevaldeloire, @sortiratours

Yep's – le pass des jeunes en Centre-Val-de-Loire
Yep's est une plateforme dédiée à tous les jeunes de la région âgés de 15 à 25 ans. Elle centralise toutes les aides et bons plans proposés dans la région : réductions pour des manifestations, cagnotte culture, etc.
Pour découvrir tous les avantages : https://www.yeps.fr/

CONTACTS

Directeur général : Pierre-Marie Quéré pm.quere@poles-na.com

Directrice générale adjointe : Anne-Sophie Martinez as.martinez@poles-na.com

Conseillère pour la structuration pédagogique : Claire Michon c.michon@poles-na.com

Musique

Bernard Mouchon, directeur départements musique b.mouchon@poles-na.com	
Poitiers/ Tours	Bordeaux
Coordinatrice des études : Betty Benabbad b.benabbad@poles-na.com Coordinatrice vie étudiante : Marion Dumeynie, coordinatrice vie étudiante m.dumeynie@poles-na.com Chargée du suivi de la diffusion et des stages des étudiants : Christelle Herbin c.herbin@poles-na.coml	Coordinatrice des études : Nadège Fornier n.fornier@poles-na.com Chargée d'accueil et de la vie étudiante : Anny Pang a.pang@poles-na.com

Danse

Directrice du département danse : Célia Thomas c.thomas@poles-na.com

Coordinatrice du département danse : Danielle Moreau d.moreau@poles-na.com

Chargée d'accueil et de vie étudiante : Anny Pang a.pang@poles-na.com

Formation professionnelle continue

Responsable formation continue musique : Caroline Follana c.follana@poles-na.com

Responsable formation continue danse : Fabienne Mester f.mester@poles-na.com

Coordinatrice formation continue et VAE : Véronique Phuoc v.phuoc@poles-na.com

Administration

Assistante de direction : Delphine Lavalley d.lavalley@poles-na.com

Comptable : Angelina Mestre a.mestre@poles-na.com

Attachée administrative et ressources humaines : Laetitia Cadillon l.cadillon@poles-na.com

Assistante administrative (scolarité, formation continue) : Ellen Cary e.cary@poles-na.com

Assistante administrative : Sophie Beausse s.beausse@poles-na.com

Assistante administrative : Fabienne Ferron f.ferron@poles-na.com

Communication

Communication interne : Lauren Suisse l.suisse@poles-na.com

Communication externe : Caroline Huguenet c.huguenet@poles-na.com

International

Coordinatrice Erasmus + : Lauren Suisse	international@poles-na.com
Chargée des relations internationales : Delphine Lavalley	international@poles-na.com

Technique

Agent technique Poitiers : Alexandre Renault	a.renault@poles-na.com
Régie générale Bordeaux : Laurent Parthonnaud	l.parthonnaud@poles-na.com

Référentes handicap

Marion Dumeynie (Poitiers)	
Caroline Follana (Bordeaux)	referent-handicap@poles-na.com

Coordinateurs pédagogiques (musique)

Instruments à cordes : Marie Rouquié	m.rouquie@poles-na.com
Saxophone : Gilles Tressos	g.tressos@poles-na.com
Piano : Catherine Schneider (Poitiers)	c.schneider@poles-na.com
Référent piano à Bordeaux : Hervé N'kaoua	h.nkaoua@poles-na.com
Musique ancienne : Claire Michon	c.michon@poles-na.com
Musiques traditionnelles : Hoëla Barbedette & Corentin Boizot-Blaise	h.barbedette@poles-na.com
Cuivres : Arnaud Juchault & Thierry Guilbert	a.juchault@poles-na.com
	t.guilbert@poles-na.com
Percussions : Jean-Baptiste Couturier	jb.couturier@poles-na.com
Musique actuelles amplifiées : Pierre Clavé	p.clave@poles-na.com
DE (Bordeaux) : Gabriel Bille	g.bille@poles-na.com
Musique de chambre Poitiers :	
- musiques classiques à contemporaines : Vlad Bogdanas	v.bogdanas@poles-na.com
- musique ancienne : Judith Pacquier	j.pacquier@poles-na.com
Musique de chambre Bordeaux :	
- Eric Cassen	e.cassen@poles-na.com

INFORMATIONS PRATIQUES

pôle Aliénor

Adresse : 10 rue de la Tête Noire, BP 30015 86001 Poitiers Cedex
Téléphone : +33 (0)5 49 60 21 79
Horaires ouverture au public :

- Lundi-jeudi : 8h30 à 17h30
- Vendredi : 8h30 à 17h00

Les lieux de cours à Poitiers :

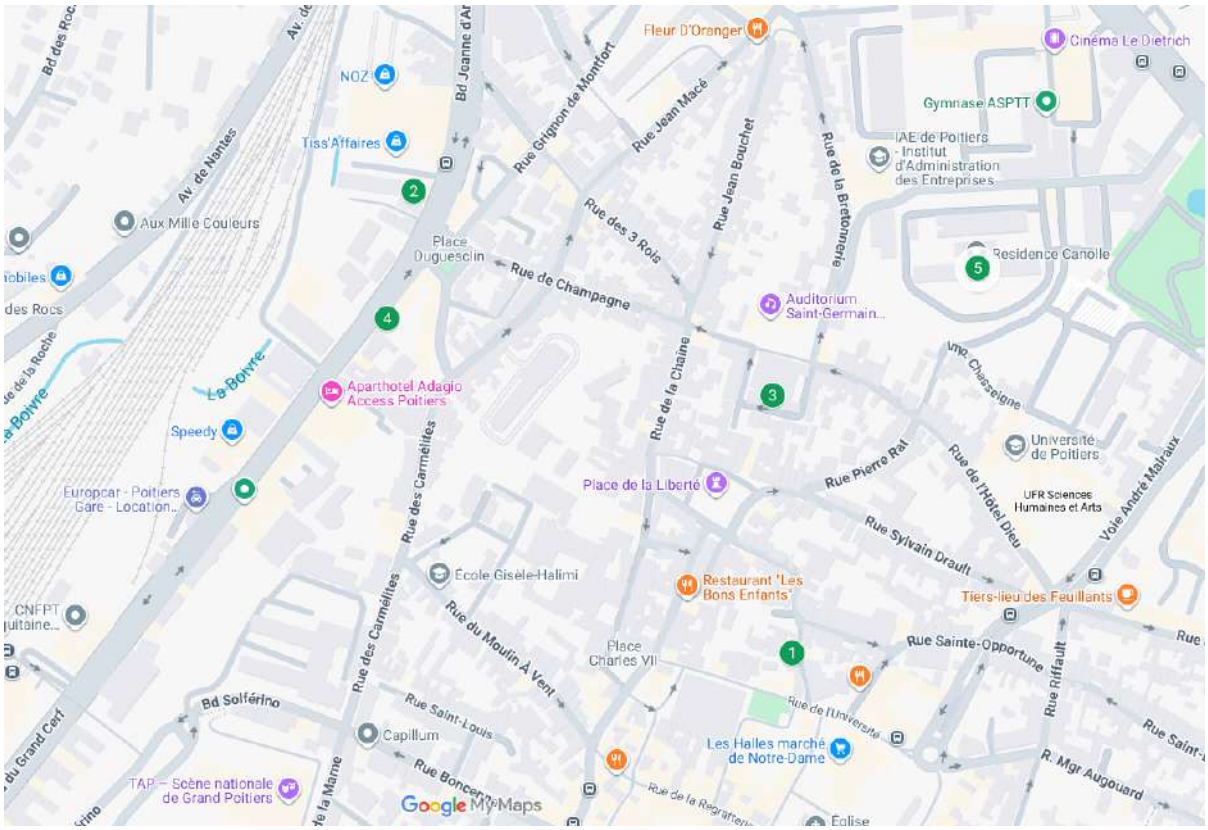

1. **pôle Aliénor, site de la tête noire : 10 rue de la tête noire, 86000 Poitiers** (au fond de l'impasse, derrière le portail vert)
   - Trajet à pied de la gare SNCF vers la rue de la tête noire : environ 15 minutes
   - Réseau des transports en commun Vitalis (environ 10 minutes) : bus 3, 12, 17 directs de l'arrêt Pont Achard à l'arrêt Notre-Dame.
   - En voiture : stationner au parking "Notre-Dame" (4 voie André Malraux) ou « Théâtre Auditorium » (1 Bd de Verdun) ou celui « Hôtel de ville » (22 rue Carnot).

2. **pôle Aliénor, site de l'atelier : 28 boulevard Jeanne d'Arc, 86000 Poitiers** (en face du magasin Tiss'affaires)
   - Trajet à pied de la gare SNCF vers l'Atelier : environ 10 minutes)
   - Réseau des transports en commun Vitalis (environ 10 minutes) : bus 2A, 13, 21 directs de l'arrêt Passerelle accès SNCF à l'arrêt La Chaussée. L'atelier se trouve sur le trottoir en face.
   - En voiture : stationner au parking « Théâtre Auditorium » ou sur le parking gratuit en face de l'école maternelle, 3 rue de l'Intendant le nain (peu de places disponibles). **Aucun stationnement n'est autorisé sur le parking de l'Atelier.**

3. **CRR de Poitiers, 5 rue Franklin, 86000 Poitiers**
   - Trajet à pied de la gare SNCF : environ 17 minutes
   - Réseau des transports en commun Vitalis (environ 14 minutes) : bus 17 direct de l'arrêt Pont Achard à l'arrêt Voix Malraux. En descendant du bus prendre la rue de l'Hôtel Dieu. Le conservatoire se trouve sur la droite du parvis au bout de la rue.
   - En voiture : stationner au parking "Notre-Dame" (4 voie André Malraux) ou « Théâtre Auditorium » (1 Bd de Verdun) ou celui « Hôtel de ville » (22 rue Carnot).

4. **pôle Aliénor, site Aliénor Grand Cerf, 9 boulevard du Grand Cerf, 86000 Poitiers** (ancienne école des avocats)
   - Trajet à pied de la gare SNCF vers Aliénor Grand Cerf : environ 10 minutes
   - Réseau des transports en commun Vitalis (environ 10 minutes) : bus 2A, 13 directs de l'arrêt Gare Grand Cerf à l'arrêt La Chaussée.
   - En voiture : stationner au parking "Gare - Toumaï" (52 Bd du Grand Cerf), ou « Théâtre Auditorium » (1 Bd de Verdun).

5. **Université de Poitiers - Pavillon universitaire musique et danse (PUMD), 15 rue Guillaume VII le Troubadour, bât. E08, 86000 Poitiers.**
   - Trajet à pied de la gare SNCF vers le PUMD : environ 20 minutes
   - Réseau des transports en commun Vitalis (environ 15 minutes selon le bus emprunté) : bus 16, 17, 33 directs de l'arrêt Gare Léon Blum à l'arrêt Jardin des plantes.
   - En voiture : stationner au parking "Notre-Dame" (4 voie André Malraux) ou « À côté de Juline » (rue du Jardin des plantes).

Les lieux de cours à Tours :

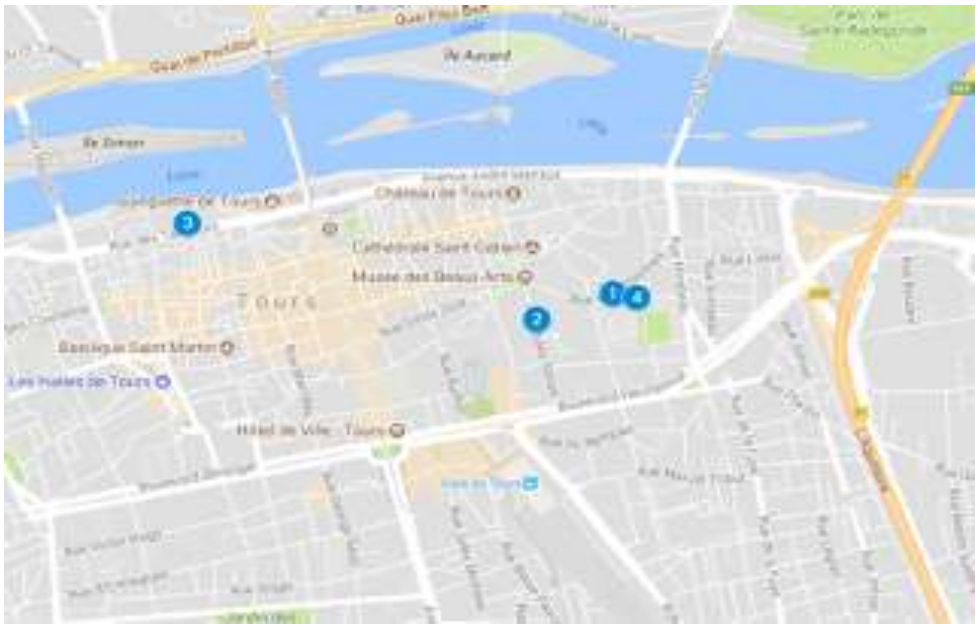

1. **Conservatoire- site petit Pré, 2 ter rue du petit Pré, 37000 Tours**
   - Trajet à pied de la gare SNCF vers le CRR de Tours : environ 10 minutes
   - En voiture : stationner au parking « Vinci » ; prendre le boulevard Heurteloup puis prendre à gauche sur rue du petit Pré. Le conservatoire se trouve sur la droite.

2. **Conservatoire – site Jules Simon, 8 rue Jules Simon, 37000 Tours**
   - Trajet à pied de la gare SNCF vers le site Jules Simon : environ 8 minutes
   - En voiture : stationner aux parkings payant « Tours Vinci gare » ou boulevard Heurteloup ; prendre le boulevard Heurteloup puis prendre à gauche sur rue Jules Simon. Le conservatoire se trouve sur la droite.

3. **Université de Tours – site Tanneur (UFR ASH), 3 rue des Tanneurs, 37000 Tours**
   - Trajet à pied de la gare SNCF vers le site des Tanneurs : 20 minutes à pied
   - Réseau des transports en commun Fil bleu (environ 14 minutes). Tram A direct de l'arrêt Gare de Tours à l'arrêt Porte de Loire.
   - En voiture : stationner aux parkings payant « Tours Vinci gare » ou boulevard Heurteloup.

4. **Université de Tours – site Clouet (dpt musicologie), 5 rue François Clouet, 37000 Tours**
   - Trajet à pied de la gare SNCF vers le site Clouet : 11 minutes
   - En voiture : stationner aux parkings payant « Tours Vinci gare » ou boulevard Heurteloup.

Pour retrouver les informations sur l'établissement et suivre les actualités :
Site : www.polealienor.eu
Newsletter et Réseaux sociaux :
- Instagram : @polealienor_poitiers_tours
- Facebook : @polealienor86
- YouTube : @polealienor86

PESMD

Adresse : 19 rue Monthyon, 33800 Bordeaux
Téléphone : +33 (0)5 56 91 36 84
Horaires d'ouverture au public :
- Lundi-Jeudi : de 8h00 à 18h00
- Vendredi : de 8h00 à 17h00

Lieux de cours :

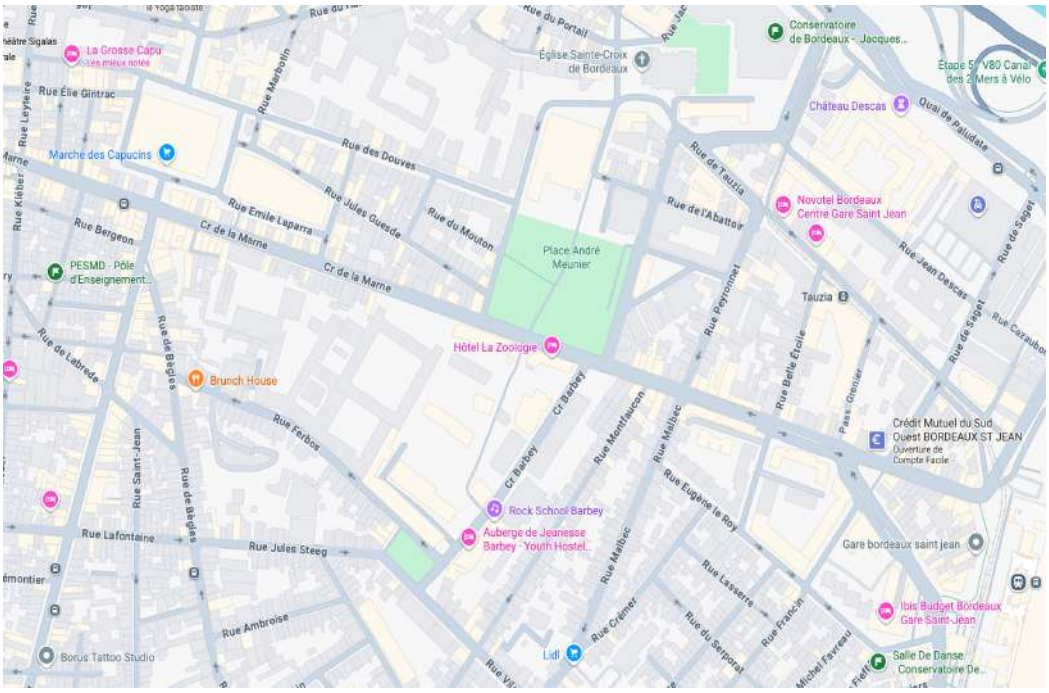

1. PESMD :
    - En train : descendre de la gare Bordeaux Saint-Jean. Le PESMD est situé à 15-20 minutes à pied de la gare.
    - En voiture : stationner au parking des Capucins, le PESMD se trouve à 5 minutes à pied.
    - En bus : Liane 5 (arrêt Victoire), Ligne 20 et Bus Express G (arrêt Capucins)
    - En tram B (arrêt Victoire) ou Tram C (arrêt Saint-Michel)
    - À vélo
2. CRR Bordeaux – Jacques Thibaud
    - Trajet à pied de la gare St-Jean au Conservatoire : environ 15 minutes
    - Trajet à pied du PESMD au Conservatoire : environs 15 minutes
    - En bus : ligne 16 (arrêt Sainte-Croix)
    - En tram C et D (arrêt Sainte-Croix)
    - À vélo

3. Salle de danse - Conservatoire de Bordeaux
    - Trajet à pied de la gare Saint-Jean à la salle de danse : environs 4 minutes
    - Trajet à pied du PESMD à la salle de danse : environs 16 minutes
    - En bus : lignes 6 et 20 (arrêt Gare Saint-Jean), Bus Express G (arrêt Gare Saint-Jean)
    - En tram C et D (arrêt Gare Saint-Jean)
    - À vélo

Pour retrouver les informations sur l'établissement et suivre les actualités :
Site : https://www.pesmd.com/
Newsletter et Réseaux sociaux :

- Newsletter PESMD : Inscription
- Instagram : @pesmdbordeaux
- Facebook : @pesmdba
- X (anciennement Twitter) : @PESMD_Bordeaux
- YouTube : @Pesmd-bordeaux-aquitaine

PÔLE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
MUSIQUE / DANSE
BORDEAUX NOUVELLE-AQUITAINE

pôle
ALIÉNOR
enseignement supérieur
poitiers nouvelle-aquitaine & tours